



Diffusion d'une photo de mon domicile à des fins publicitaires

Par **beurrier**, le **08/06/2010** à **09:10**

Bonjour,

J'ai fais installer par une entreprise de menuiserie locale, une porte d'entree en bois donnant sur une rue. Quelques mois plus tard je me suis apercu que la photographie de ma porte ainsi qu'une partie de la facade (y compris le numero dans la rue) se trouvait dans un encart publicitaire d'une revue d'annonces immobilieres vantant les merites de l'entreprise ayant fait les travaux. Est-ce legal. Le gerant de l'entreprise n'aurait-il pas du m'avertir ou demander mon autorisation avant la parution.

Merci de m'apporter une reponse SVP

Par **LeKingDu51**, le **08/06/2010** à **22:47**

Bonjour,

Non, vous ne pouvez pas vous opposer à l'utilisation de la photographies de votre porte d'entrée sauf à démontrer que cette utilisation vous cause un trouble anormal.

"Le propriétaire d'une chose, qui ne dispose pas d'un droit exclusif sur l'image de celle-ci, ne peut s'opposer à l'utilisation du cliché par un tiers que si elle lui cause un trouble anormal" (Jurisprudence constante)

Cdlit

Par **beurrier**, le **09/06/2010** à **18:58**

Merci beaucoup pour votre réponse